

DÉCISION du Bureau de la Communauté

DB 2023-048 : Initiative pour renforcer l'attractivité de l'emploi d'éducateur jeunes enfants au sein des crèches en gestion directe

Le 25 mai 2023, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 24 mai 2023, s'est réuni au siège de la communauté de communes à Quillan.

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques MAMET, Christian SOULA, Alfred VISMARA, Mohammed EL HABCHI et Bernard VAQUIE.

EXCUSE : Jacques GALY.

Tout comme d'autres professions indispensables au maintien des services de proximité essentiels à la population, la pénurie d'éducateur jeunes enfants (EJE) sur notre territoire devient très problématique.

Il a toujours été difficile de recruter des EJE, qualification exigée au sein des crèches accueillants au-delà de 12 enfants mais jusqu'alors cela n'avait jamais engendré de diminution de capacité d'accueil des structures. Mais ce n'est à présent plus le cas, en l'espace de six mois, quatre EAJE du bassin de vie de la CCPA ont été contraints de réduire leur agrément et de se saisir de la réglementation spécifique de la micro-crèche ne nécessitant pas la présence d'un EJE. En comptabilisant la crèche d'Antugnac, limitrophe au territoire, avec celles d'Espéaza, de Quillan et d'Espezet, ce sont 18 places d'accueil qui viennent d'être fermées alors que les besoins des familles restent eux bien réels et que l'offre d'accueil auprès des assistantes maternelles est pareillement très limitée.

La faible attractivité du territoire, corrélée à une quasi-absence de logement locatif de bonne facture, limite grandement l'accueil de nouveaux professionnels. Par conséquent, faciliter leur l'installation devient un enjeu prioritaire.

Dès lors, et après en avoir préalablement discuté en commission Enfance-Jeunesse le 17 mai 2023, la possibilité de réserver auprès d'un bailleur privé un logement locatif, de le meubler, pour ensuite le proposer gracieusement aux futurs candidats le temps de leur période d'essai (et pour une durée maximum de trois mois) a été évoquée et retenue comme une piste tangible pour favoriser l'arrivée des candidats sur le territoire.

Cette initiative permettrait de susciter l'intérêt du poste et contribuerait particulièrement à sa visibilité envers les jeunes diplômés résidants dans la moitié nord du pays, auprès de qui la situation géographique et les attraits naturels et touristiques du territoire des Pyrénées Audoises peuvent être recherchés et appréciés.

Concrètement, pour envisager cette expérimentation dès la rentrée de septembre de cette année, une enveloppe estimée à 7 500 € serait nécessaire pour équiper et réserver un T2 de 30 à 40 m² à Espéaza au loyer mensuel (charges comprises) de 450 € environ à partir du 1^{er} septembre et jusqu'au 31 décembre de cette année.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer le contrat de bail du logement destiné à accueillir de futurs EJE gratuitement et temporairement (durée maximale de 3 mois) ;
- AUTORISE l'acquisition de mobilier pour équiper le logement ; le mobilier étant récupéré à l'expiration du contrat de bail.

Transmis au représentant de l'Etat, le
05.06.23
Le Président certifie qu'un extrait de la
présente délibération a été affiché
conformément à la loi, le 05.06.23

Ainsi délibéré à Quillan, le 25 mai 2023

